



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
DETEC
CH-3003 Berne

Par courriel :
finanzierung@bav.admin.ch

Berne, le 18 octobre 2024

Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028 Prise de position de l'Association des Communes Suisses (ACS)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans votre courrier du 26 juin 2024, vous nous avez soumis l'objet cité en titre pour consultation. Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue au nom des 1500 communes affiliées à l'Association des Communes Suisses (ACS).

Le projet d'arrêté fédéral propose un crédit d'engagement de 3496 millions de francs pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour la période 2026-2028. Ce financement vise à pérenniser l'offre actuelle, soutenir des projets de transition vers des véhicules électriques, et encourager des innovations dans les transports publics. Le crédit d'engagement pour les prestations de transport régional de voyageurs est fixé pour une durée de trois ans (2026-2028) au lieu des quatre années habituelles. Ce changement vise à harmoniser les périodes de commande des services TRV avec celles des conventions de prestation pour l'infrastructure ferroviaire.

Les communes jouent un rôle essentiel dans le domaine du transport régional de voyageurs. En tant qu'actrices clés dans l'élaboration de l'offre de transport, elles sont responsables de recueillir auprès de la population les informations nécessaires pour ajuster les services de manière à garantir une desserte à la fois efficace et équilibrée. **Les communes contribuent financièrement aux prestations de transport**, en partageant, avec les cantons, la charge du financement, selon les modalités prévues par les législations cantonales spécifiques. **Le financement de la Confédération pour le TRV est essentiel** afin de continuer à offrir un système de transports efficace, durable et de qualité dans un contexte de mobilité croissante aussi bien pour le travail que pour les loisirs. Les communes agissent également en ce sens, notamment en promouvant la mobilité douce et en réalisant des interfaces multimodales, permettant de passer facilement et confortablement d'un mode de transport à un autre, de même qu'en finançant une partie de l'offre de transports.

Afin de déterminer les moyens à allouer au TRV pour les années 2026–2028, l'Office fédéral des transports (OFT) a mené lors de l'été 2023 une enquête pour évaluer les besoins d'indemnités des entreprises de transports. Selon le rapport explicatif, le montant

nécessaire pour répondre aux besoins des entreprises de transports, déterminé sur la base de l'enquête de 2023, s'élève à 3849 millions de francs. Cependant, le Conseil fédéral propose d'allouer 3496 millions de francs pour le crédit d'engagement, **ce qui représente 9% de moins que ce dont les entreprises de transports auraient besoin** pour les années 2026-2028, invoquant notamment la situation financière actuelle de la Confédération.

L'ACS demande donc que **le crédit d'engagement soit augmenté de 353 millions de francs**, de sorte à répondre aux besoins d'indemnités relevés lors de l'enquête de l'été 2023 par les entreprises de transport, soit 3849 millions de francs au total. En effet, si le montant du crédit de 3496 millions de francs proposé par la Confédération considère notamment une hausse moyenne de 1% des indemnités pour tenir compte des besoins des entreprises non consultées et d'autres évolutions non encore planifiées, cette proposition reste toutefois insuffisante pour répondre aux besoins des entreprises de transport. **Un financement adéquat est nécessaire pour maintenir l'offre pour la desserte de base en transports publics** tout en tenant compte des objectifs de développement que la Confédération entend couvrir avec le crédit d'engagement pour le TRV, notamment en ce qui concerne le financement de projets d'innovation, le soutien accordé dans le domaine de l'électrification des véhicules, ainsi que le financement pour les transports touristiques, en réponse au postulat Clivaz 20.3328 « Stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques » et à la motion Maret 22.3229 « Le transport des touristes. Parent pauvre des transports publics ? ».

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

Association des Communes Suisses

Le président

La directrice



Mathias Zopfi
Conseiller aux États

Claudia Kratochvil

Copie à : UVS, SAB